



JEAN YEREMIAN

ont répondu à l'appel du CCAF.

sénateur. Pour Dominique Sopo, président de SOS racisme « *Le négationnisme ne doit pas être simplement combattu par les mots, mais aussi par des sanctions. Sanctions qui montrent que la République française donne du crédit aux condamnations morales qu'elle peut porter sur tel ou tel acte. Et je trouve toujours étrange que des processus démocratiques tels que le vote d'une loi soient bloqués pour des intérêts finalement assez peu recommandables* » Par la voix d'Ara Toranian, coprésident du CCAF, Bernard-Henri Levy exprime « *l'urgence d'inscrire à l'ordre du jour du Sénat la loi adoptée le 12 octobre 2006 par l'Assemblée nationale. [...] Sachez que tout m'incite, depuis mon histoire personnelle, jusqu'à ma réflexion et la philosophie générale de mon engagement, à être toujours avec vous dans ce combat pour la justice et la vérité, et demander avec vous la ratification de la loi.* », a-t-il écrit.

Sarkozy doit tenir ses promesses

Yéritché Gorizian, porte-parole de la FRA Nor Seroud s'est élevé, au nom de la jeunesse arménienne, de voir « *les négateurs et falsificateurs de l'histoire demeurer impunis par la loi, impunis par la justice de notre pays. Personne n'est au-dessus des lois. Et personne non plus ne doit être privé de la protection du droit !* » >>>

M. AUBRY DEMANDE À J.P. BELL, PRÉSIDENT DU PS AU SÉNAT, D'UTILISER SA NICHE PARLEMENTAIRE.

Monsieur le Président,

Cher Jean-Pierre,

À l'occasion de la mobilisation organisée par le Conseil de Coordination des organisations Arméniennes de France devant le Sénat ce samedi 12 mars, je te remercie de bien vouloir transmettre ce message au nom du parti Socialiste. Nous le savons, mais rappelons ici, que le samedi 24 avril 1915, à Istanbul, capitale de l'empire ottoman, commençait un génocide à l'encontre du peuple arménien, le premier du XX^e siècle. Il fera plus d'un million de victimes dans la population arménienne.

Souvenons-nous, car le génocide des Arméniens n'est pas aussi loin que certains veulent nous le faire croire... Mais vous qui êtes présents ici, vous êtes la preuve que ce génocide n'a pas détruit le peuple arménien et sa culture pluri-millénaire, et qu'un peuple, par sa volonté et toutes ses forces, peut dépasser tous les obstacles. La reconnaissance du génocide arménien est un combat du Parti Socialiste. C'est une position ancienne, depuis plus de vingt ans, assumée collectivement et défendue à maintes reprises par tous les responsables du Parti Socialiste, de François Mitterrand, en passant par Lionel Jospin ou François Hollande.

Ce combat a connu une évolution déterminante, sous l'impulsion du groupe socialiste à l'Assemblée nationale et du Parti socialiste, par la procédure d'une « niche parlementaire » en 1999 visant à faire reconnaître par la représentation nationale la réalité du génocide arménien. Après un processus législatif ralenti par la droite française, le 29 janvier 2001, la France reconnaissait enfin « *publiquement le génocide arménien de 1915* », reprenant ainsi le texte, mot pour mot, d'une proposition de loi socialiste déjà votée par l'Assemblée nationale en mai 1998. En reconnaissant l'existence de ce génocide, la République française a donc symboliquement rendu au peuple arménien la part de lui-même qu'il a perdue il y a plus de 80 ans.

Dès lors que ce génocide a été officiellement, reconnu par une loi de la République, il a semblé nécessaire à la représentation nationale de compléter les dispositions de la loi de 1881 afin que la négation du génocide arménien soit punie comme il se doit. Tel était l'objet d'un amendement déposé, le 26 novembre 2003, par les membres du groupe socialiste de l'Assemblée nationale. Il s'agissait, ni plus ni moins, de tirer au plan pénal les conséquences de l'entrée en vigueur de la loi reconnaissant le génocide arménien. L'Assemblée nationale a donc voté le 12 octobre 2006, sur proposition du groupe Socialiste à la faveur d'une séance d'initiative parlementaire, une loi pénalisant la négation du génocide des Arméniens. Ce texte est, depuis presque cinq ans, bloqué au Sénat.

Il est nécessaire aujourd'hui de poursuivre le processus législatif engagé en 2006 par l'Assemblée nationale. C'est pourquoi, devant le blocage organisé par la majorité du Sénat, je te confirme que je souhaite qu'une niche parlementaire soit mise à disposition des socialistes du Sénat, signataires d'une PPL similaire à celle adoptée à l'Assemblée nationale en 2006, afin d'inscrire lors d'une prochaine séance d'initiative parlementaire une proposition de loi relative à la pénalisation de la négation du génocide arménien. Alors que tous les citoyens attachés au respect de la dignité humaine attendent que les formations politiques prennent leur responsabilité dans ce débat, le Parti socialiste veut mettre ainsi fin à ces cinq années de blocage institutionnel.

Je te prie, cher Jean-Pierre, de transmettre toutes mes amitiés personnelles aux représentants des Arméniennes et Arméniens de France et tout le soutien des socialistes français pour leurs combats.

Martine Aubry

Première Secrétaire du parti Socialiste